

au centre, à droite et à gauche) et les ouvriers anglais combattent Chamberlain et Churchill. La lutte internationale contre la guerre est engagée. Nous saurons la poursuivre jusqu'à la paix que nous voulons tous. »

Le 15 mai 1940, en pleine bataille de France, alors que le front a été forcé, alors qu'une grande angoisse règne dans le pays, *l'Humanité* publie le texte suivant :

« Pour les travailleurs et les soldats, l'impérialisme franco-anglais responsable de la guerre ne devient pas plus sympathique parce qu'il est aux prises avec un impérialisme aussi haïssable. »

Ainsi était défini le choc des deux armées, allemande d'un côté, franco-britannique de l'autre :

« Quand deux gangsters se battent entre eux, les honnêtes gens n'ont pas à secourir l'un d'eux sous prétexte que l'autre lui a porté un coup irrégulier... » (*Exclamations sur les mêmes bancs.*)

Mesdames, messieurs, cette expression : « un coup irrégulier » sert à désigner l'invasion de la Belgique et de la Hollande au mépris des traités !

« ... ils s'efforcent au contraire de profiter de l'occasion pour les mettre tous deux hors d'état de nuire. Chacun essaiera de mater celui dont il pourra le plus facilement s'emparer ».

Le 26 mai, alors que déjà se poursuivent dans Paris des intrigues, que l'on a bien souvent signalées, pour la conclusion d'un armistice, on lit dans *l'Humanité* :

« Il faut constituer un gouvernement de paix en s'appuyant sur les masses populaires, prenant des mesures immédiates contre la réaction et rétablissant la paix générale. »

Le 17 juin, à la veille de l'appel que le général de Gaulle devait lancer de Londres à la résistance de tous les Français, *l'Humanité* écrit :

« Paul Reynaud, après l'abandon de Paris, a lancé un appel à Roosevelt. La réponse ne constitue qu'une promesse platonique. Les Etats-Unis ne reconnaîtront aucune annexion au détriment de la France, mais ils refusent toute aide militaire. »

Et *l'Humanité* ajoute :

« Un conseil des ministres a examiné cette réponse afin d'en conclure si, oui ou non, la France pouvait continuer à se battre seule sur son territoire. Dimanche soir, la radio ne savait pas encore la décision prise. Est-ce que la Cité de Londres obtiendra la continuation du massacre de nos frères et de nos fils pour permettre à l'Angleterre, avec ses 40 millions d'habitants, d'en exploiter 400 millions, ou la volonté du peuple français obtiendra-t-elle gain de cause ?

« C'est du peuple que dépend la réponse. Par notre action, nous devons imposer la paix dans la sécurité, en exigeant par tous les moyens un gouvernement s'appuyant sur les masses populaires. »

« A Paris même, des listes de pétition et des lettres individuelles doivent être envoyées au comité restreint du conseil municipal qui est resté à l'Hôtel de Ville ».

Mesdames, messieurs, je pourrais lire bien d'autres textes. Je les ai groupés. Ils sont tous, bien entendu, à votre disposition car, figurez-vous qu'aussi bien les archives du premier tribunal militaire de Paris que le compartiment des journaux clandestins, à la Bibliothèque nationale, n'ont encore subi, sans doute par un oubli singulier, aucune sorte d'épuration. (*Rires à droite et sur divers bancs.*)

Mais, au fur et à mesure que se poursuivaient ces événements que je retrace, les mots d'ordre dont il s'agit ne restaient pas platoniques. Des tracts, par centaines, par milliers, répandus sur le territoire d'un pays en état de guerre, c'est déjà une chose grave et qui peut avoir de très lourdes conséquences. Mais il y a eu aussi des sabotages. Il y a eu le sabotage des moteurs d'avions aux usines Farman, à Boulogne-Billancourt, dans des conditions vraiment affreuses.

A droite. Il en est résulté des accidents mortels. •

M. Edouard Daladier. Il y a eu un certain nombre de sabotages dans les poudreries, notamment à la poudrerie de Sorgues, où l'ingénieur Muret les a relevés. Il y a eu des sabotages dans les casemates de la région fortifiée de Boulay, des sabotages de fusées d'obus et de balles anti-tank en pleine bataille de France.

Oui, mesdames, messieurs, j'ai dissous le parti communiste. Oui, j'ai traduit devant les tribunaux les signataires de l'appel à la « paix brune ». J'ai pris le décret du 18 novembre qui permettait de changer de leur domicile ou d'interner les hommes dont l'activité était de nature à nuire à la défense nationale.

M. Léopold Figuères. Vous l'avez fait bien avant !

M. Edouard Daladier. Ici, au cours d'une séance de la Chambre, M. Albert Sarraut, ministre de l'intérieur, a déclaré que c'était sur son initiative que ces mesures avaient été prises. Non, mesdames, messieurs, c'est moi qui en ai pris la responsabilité et je la revendique encore aujourd'hui à la tribune de l'Assemblée nationale. (*Applaudissements à droite. — Exclamations à l'extrême gauche.*)

Ce décret du 18 novembre, vous dites qu'il a eu pour conséquence de déterminer l'internement de milliers et de milliers de communistes, de provoquer un répression sauvage. En réalité, il faut préciser que, d'après le tableau dressé à la fois par la préfecture de police et par la sûreté générale à la date du 1^{er} mars 1940, le total de ces internements s'élevait à 365 personnes. (*Exclamations à l'extrême gauche.*)

M. Florimond Bonte. Et les camps militaires spéciaux ?

M. André Mercier (Oise). Vous êtes responsable de la mort d'Henri Janin.

M. Edouard Daladier. Vous fournirez vos noms et vos chiffres ; ce débat vous en offre l'occasion.

Lorsque vous portiez contre moi, dans mon pays, l'accusation que je viens de rappeler, je voyais se dresser des hommes, des communistes, qui me déclaraient que je les avais fait arrêter et, quand je leur demandais à quelle date, la plupart d'entre eux répondaient que c'était après l'armistice ou plus tard encore, et quelques-uns d'entre eux, d'ailleurs, avaient été libérés soit par les autorités allemandes, soit par le gouvernement Pétain. (*Rires à droite.*)

Mais, encore une fois, il vous est loisible de produire vos listes. J'ai les miennes. Nous discuterons.

Ce que je viens de dire n'a pas du tout pour but d'atténuer une responsabilité que je revendique, au contraire, très nettement devant vous tous. (*Exclamations à l'extrême gauche.*) Il s'agit d'une mise au point rendue nécessaire par une campagne

d'exagération systématique qui, elle non plus, ne résiste par à l'examen des faits.

A droite. A la même époque, d'autres se faisaient tuer !

M. Edouard Daladier. Ce qui est vrai, c'est que ce décret du 18 novembre — que, d'ailleurs, le général de Gaulle, en Afrique du Nord, devait rétablir, sans doute avec l'approbation de ceux d'entre vous qui siégeaient à l'Assemblée consultative (*Rires sur quelques bancs à gauche, au centre et à droite*) — a été abrogé par le maréchal Pétain le 3 septembre 1940. Au lieu de laisser la décision de l'internement au ministre de l'intérieur, comme l'avaient prescrit nos instructions, le maréchal Pétain donnait ce droit aux préfets seuls.

La garantie de la commission d'appel instituée par notre décret du 18 novembre a été également abrogée par le texte du 3 septembre du gouvernement Pétain et, dans les jours qui suivirent, vous le savez bien, ce furent des sections spéciales de cours d'appel qui furent instituées par ces hommes qui dessaisirent, même avec effet rétroactif, des juridictions déjà saisies, même quand il s'agissait de personnes qui avaient déjà été condamnées.

Enfin, ce fut l'institution du tribunal d'Etat, par lequel beaucoup de Français qui même avaient été acquittés par les tribunaux furent livrés aux Allemands comme otages.

Je voudrais, maintenant, examiner, puisque aussi bien j'ai abordé cette période qui a suivi l'armistice, quelle fut, exactement, jusqu'à l'entrée en guerre de la Russie des Soviets, l'attitude politique du parti communiste.

Le 20 juin 1940, avant que l'armistice ne fût conclu, un membre du comité central du parti communiste, accompagné de deux dames, était arrêté. C'était M. Maurice Tréand. Ces personnes portaient des papiers de la Propagandastaffel, établissant que des pourparlers avaient été engagés avec les services allemands dans le but de refaire paraître *l'Humanité*. Une de ces dames était d'ailleurs munie, d'autre part, d'un laissez-passer établi à son nom par les mêmes services pour les besoins de ce journal et signé : lieutenant Weber.

Sur réquisitoire du procureur de la République, une instruction fut ouverte contre eux et trois mandats de dépôt furent délivrés ; M. Maurice Tréand fut écroué à la Santé et les deux dames à la Roquette. Mais, le 25 juin, ils étaient délivrés par intervention des autorités allemandes, sur l'ordre du conseiller supérieur de justice — il porte un nom national, puisqu'il s'appelle Fritz — chef des affaires de la justice au Palais-Bourbon.

Il ne s'agit pas là de faux émanant de la Gestapo. Il suffit d'aller consulter le registre d'écrou de la Santé ou de la Roquette ou d'interroger les magistrats qui ont poursuivi, pour avoir confirmation de ces faits.

Ainsi, au 20 juin, dans Paris occupé par les forces allemandes, au moins un membre du comité central du parti communiste sollicitait l'autorisation de faire reparaître publiquement *l'Humanité*.

Quelques jours après, d'ailleurs, *l'Humanité* reparaisait, mais toujours sous une forme clandestine. (*Exclamations et rires à l'extrême gauche.*)

C'était à un refus, sans doute, que le parti communiste s'était heurté, non pas de la Propagandastaffel, mais de la préfecture de police agissant au nom du gouvernement de Vichy. (*Exclamations sur les mêmes bancs.*)